

PROTOCOLE D'ACCUEIL A LA CANTINE SCOLAIRE DES ENFANTS ALLERGIQUES

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs : le choc anaphylactique (réaction allergique grave), la toxi-infection alimentaire.

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à : éviter tout contact avec les allergènes, éviter les contaminations, respecter la chaîne du froid.

Ces mesures de prévention répondent à trois principes généraux dont le respect est primordial : unicité, identification, réfrigération.

Unicité – Un responsable unique : la famille.

Les parents s'engagent à fournir :

- La totalité des composants du repas,
- Les boîtages destinés à contenir les composants,
- Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble.

Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

Les couverts peuvent être fournis par la cantine, avec l'accord des parents. Dans le cas contraire, les parents s'engagent à fournir Les couverts et ustensiles nécessaires à la prestation.

Une prestation unique.

L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde, etc.).

Un contenant unique.

L'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

Identification.

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- Le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport ou du stockage,
- Tous les boîtages et ustensiles seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les indications concernant le réchauffage.

Réfrigération.

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :

- Dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid,
- Au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif (0° à +10°C) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaque eutectiques, ou autre source de froid),
- Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, l'ensemble de la prestation sera placé sous régime du froid positif (dans les locaux de restauration scolaire le cas échéant). Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé.

MODALITÉS PRATIQUES.

Les médicaments doivent être remis le premier jour de la rentrée pour les enfants inscrits au périscolaire et seront récupérés par les parents le dernier jour de l'année scolaire.

Déroulement chronologique des opérations et procédures spécifiques.

Préparation.

Dès leur préparation les composants du repas sont placés dans des boîtes hermétiques (ex : barquettes plastiques avec couvercles étanches) susceptibles de supporter un réchauffage au four à micro-ondes.

Chaque boîte est identifiée au nom de l'enfant.

Autant que faire se peut, les couverts et ustensiles seront également identifiés.

L'ensemble des éléments constitutifs de la prestation sera rassemblé dans un sac plastique à usage unique, clairement identifié au nom de l'enfant placé dans un contenant capable de maintenir une température à cœur des produits ne dépassant en aucun cas +10°C (ex : glacière ou sac portable isotherme avec source de froid). Le transport du contenant s'effectuera dans des conditions susceptibles de permettre le respect de la chaîne du froid (ex : éviter le séjour prolongé dans un coffre de voiture surchauffé en été).

Stockage.

Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, le sac usage unique renfermant l'ensemble de la prestation sera retiré du contenant et placé sous régime du froid. Un emplacement spécifique clairement défini et identifié lui sera réservé. En aucun cas le sac ne sera ouvert ou manipulé avant que la personne désignée ne vienne le retirer. Cette opération aura lieu immédiatement avant le repas.

Consommation.

Il est rappelé que l'enfant fait l'objet d'une surveillance particulière spécifique prévue dans le PAI.

- Seuls les couverts et ustensiles fournis par la famille seront utilisés.
- Seuls les aliments, composants et ingrédients fournis par la famille seront consommés.
- Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four à micro-ondes par la personne désignée. La boîte contenant le plat à réchauffer est couverte et placée dans le four (sans transvasement). Couverts, ustensiles et boîtages font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas.

L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire.

Aucun aliment non consommé ne sera restitué.

Fait à Léaz, le 13 juillet 2021.



Christine BLANC,

Maire de Léaz.